



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2375

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Effia - Exercice 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2375**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Effia - Exercice 2016
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

I - Présentation générale de l'activité déléguée de service public

En 2016, l'activité d'exploitation d'ouvrages publics de stationnement sur le territoire de la Métropole de Lyon représentait 31 contrats de délégation de service public d'une durée comprise entre 4 et 60 ans et répartis entre 6 délégataires dont les principaux sont Lyon Parc Auto, Indigo, Q-Park et Effia.

II - Présentation de l'activité déléguée à la société Effia

La société Effia gère, pour le compte de la Métropole, les 2 ouvrages suivants correspondant à une offre globale de 1 586 places de stationnement :

Nom du Parc	Capacité de l'ouvrage <i>en nombre de places de stationnement</i>	<i>Dont nombre de places PMR</i>	Type de contrat	Durée de la délégation <i>en nombre d'années</i>	Fin de la délégation
Perrache	889	10	affermage	12	2023
Villette	697	10	affermage	12	2023

III - Présentation du rapport du délégataire 2016

Les rapports du délégataire présentés au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2016 comprennent les comptes relatifs à l'exécution de chaque délégation de service public, et les rapports d'activité et de qualité de service, intégrant une analyse au regard du développement durable.

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque parc en gestion déléguée et avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2016.

1° - Indicateurs d'activité

Nom du Parc	Fréquentation horaire Nombre de passages à la barrière de péage			Tendance	Nombre abonnements (en décembre)			Tendance
	2014	2015	2016		2014	2015	2016	
Perrache	208 565	212 550	232 530	↗	297	311	318	↗
Villette	57 714	61 961	63 768	↗	255	276	275	→

2° - Indicateurs financiers

Nom du Parc	Chiffre d'affaires En k€			Tendance	Résultat net En k€			Tendance	Redevance d'exploitation versée à la Métropole de Lyon au titre de l'année 2016 en k€
	2014	2015	2016		2014	2015	2016		
Perrache	2 372	2 549	2 761	↗	270	327	281	↘	1 490
Villette	1 233	1 413	1 392	↘	- 275	- 303	- 198	↗	1 055

Parc Perrache : en 2016, la fréquentation horaire a augmenté de + 9,40 % par rapport à l'année précédente, le nombre d'abonnés de + 4,58 %.

La moyenne annuelle du ticket horaire, en hausse de + 2,48 % par rapport à 2015, s'élève à 11,96 € TTC et représente une durée moyenne de stationnement de 12 heures.

Le chiffre d'affaires "horaire" représente 87 % des recettes du parc.

Parc Villette : en 2016, la fréquentation horaire a augmenté de + 2,91 % et le nombre d'abonnés de + 11,62 %.

La moyenne annuelle du ticket horaire, stable à + 0,49 % par rapport à 2015, s'élève à 20,93 € TTC et représente une durée moyenne de stationnement de 24 heures.

Le chiffre d'affaires "horaire" représente 88 % des recettes du parc.

IV - Faits marquants de l'exercice 2016

Le principal fait marquant est l'affectation des places gérées par la Métropole au profit des loueurs dans le parc Villette et ce, afin de permettre la réalisation des travaux de la future voie L de la gare Part Dieu.

En 2016, le délégataire a continué ses efforts en faveur du développement durable en suivant une charte d'économie d'eau et d'énergies.

V - Conclusion

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2016, produits par la société Effia, au titre de la délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.